

Recommandations de la Cellule Agro Météorologique

Période : du 16 au 20/04/2019

Le Mardi 16 et le Mercredi 17 Avril 2019 :

✚ Régions Nord

Temps dégagé à partiellement voilé.

Les températures maximales

Régions côtières : entre 24°C et 30°C d'Est en Ouest.

Régions intérieures, les hauts plateaux et les Aurès : entre 24°C et 28°C, avec une hausse entre 30°C et 36°C le Mercredi sur l'intérieur et les hauts plateaux Ouest.

Les vents seront faibles à modérés, se renforçant le Mercredi sur l'Ouest et le Centre.

Le Jeudi 18 Avril 2019

Ouest : Temps devenant progressivement nuageux occasionnant quelques pluies en fin d'après midi.

Centre et Est : Temps dégagé à partiellement voilé.

Les températures maximales

Régions côtières : entre 20°C et 24°C, mais avec des pics entre 26°C et 30°C sur le Centre.

Régions intérieures, les hauts plateaux et les Aurès : entre 24°C et 28°C sur le Centre et l'Est, mais entre 18°C et 22°C sur l'intérieur et les hauts plateaux Ouest.

Les vents seront faibles à modérés, mais assez forts près des régions côtières Centre et Est.

✚ Régions Sud

Le Mardi 16 et le Mercredi 17 Avril 2019 :

Temps dégagé à partiellement voilé par nuages élevés.

Les températures maximales

Sur le Sahara central et l'extrême Sud : entre 30°C et 34°C.

Les vents seront faibles à modérés, devenant assez forts sur le Sud-ouest et le Sahara central le Jeudi avec soulèvement de sable.

Nous recommandons aux agricultures et éleveurs ce qui suit :

Production végétale (respect du délai avant récolte, Discage sur l'ensemble des espèces fruitières, désherbage autour des arbres)

➤ **L'arboriculture**

1-L'agrumiculture :

- Poursuite de taille des vergers récoltés (variétés tardives);
- Surveillance contre le risque des aleurodes ;
- Entretien du réseau d'irrigation ;
- Mise en place des ruches.

2-L'oléiculture :

- surveillance en traitement préventif contre le risque de la tavelure, tuberculose et teigne ;
- Irrigation des olives de tables (région Ouest) ;
- signalisation de la tavelure et de la teigne à Oran.

3-La viticulture :

- Traitement préventif contre risque du mildiou et de la teigne ;
- Réchauffage ;
- Poursuite attachage des sarments ;
- Taille en vert (ébourgeonnage).

4-Les rosacées à pépins :

- Surveillance et traitement préventif contre la tavelure ;
- Début récolte des nèfles.

5-Les rosacées à noyaux :

- surveillance et traitement préventif contre risque de la moniliose, du capnode et de la cloque du pêcher.

6-Les nouvelles plantations 2018-2019 :

- poursuite des plantations (espèces en mottes).

➤ **Les cultures maraîchères :**

Pour la Tomate (serres multi chapelles) :

- entretien et palissage de la culture ;
- irrigation et fertilisation;
- surveillance et traitement contre risques (mildiou, mineuse, oïdium, alternaria et botrytis);
- respect des mesures prophylactiques ;
- désherbage ;
- ébourgeonnage.

Pour la pomme de terre :

- surveillance et traitement contre risque du mildiou ;
- signalisation du mildiou et de l'alternariose à Mostaganem, Blida, Bouira, Chlef et Alger.

➤ **Les grandes cultures**

Céréales :

- poursuite des opérations de désherbage ;
- surveillance et traitement contre risques ;
- préparation des labours du printemps.

➤ **La phoeniciculture :**

- surveillance des palmeraies et traitement dès l'apparition des premières taches.

Production animale :

➤ **Apiculture :**

- Lutter contre les ravageurs ;
- Contrôler les entrées des ruches et noter toutes anomalies (mortalité, faiblesse des colonies, morbidité,...etc.) ;
- Nourrissement stimulant pour l'élevage des reines et l'essaimage artificiel ;
- Transhumance sur oranger avec pose des hausses après avoir procédé au pinçage des cellules royales et pose des grilles à reine ;
- Prévenir les pertes de ruches par inondation en évitant les abords des Oueds et des dépressions de terrain ;
- Pose des trappes à pollen ;
- Elevage des reines pour les régions littorales ;
- Production de gelé royale à partir de l'élevage royale.

➤ **Aviculture :**

- Instaurer un programme de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage ;
- Respecter un délai de vide sanitaire après le départ des volailles et désinfection ;
- Procéder à la dératisation autour des bâtiments d'élevage
- Surveiller le cheptel avicole et détecté tout symptôme respiratoire.

➤ **Ruminants :**

- Surveiller les animaux de l'exploitation et en cas de doute prévenir le Docteur vétérinaire le plus proche ;
- Interdire l'introduction des nouveaux animaux au niveau des exploitations ;
- Mettre en place des pédiluves ou épandage de la chaux à l'entrée des étables, enclos...etc. ;
- Déclaration obligatoire au vétérinaire en cas de mort ;
- Eliminer les cadavres des animaux par incinération ou enfouissement entre deux lits de couches de chaux vive ;
- Procéder à la dératisation des bâtiments d'élevage ;
- Eviter les courants d'air froid dans le bâtiment d'élevage ;
- Surveillance particulière des veaux et des agneaux et traiter éventuellement contre les diarrhées et les maladies respiratoires ;
- Assurer une alimentation équilibrée et énergétique pour les ovins (fourrage-orge) et pour les bovins
- Eviter la transhumance des ovins ;